



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 mars 2024
Date de publication : 22 mars 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Participation de la Ville aux classes de découverte pour l'année scolaire 2023-2024

Rapporteur : Madame Nathalie JEANNET

Les écoles élémentaires et maternelles de Dole organisent chaque année, par l'intermédiaire d'associations spécialisées, des classes de découverte (neige, mer, nature et découverte).

Le financement de ces activités est assuré conjointement par les parents, les associations organisatrices et les collectivités concernés.

Il est proposé de participer financièrement à ces activités, pour les enfants dolois, de la manière suivante pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 11 € par jour et par enfant dolois pour les classes de découverte (classe de mer, de neige, de nature, de découverte ainsi que les classes « Patrimoine ») :
 - à hauteur d'un séjour pour deux classes par année scolaire et par établissement,
 - à hauteur d'un séjour pour trois classes par année scolaire pour l'école Wilson.

- 700 € maximum par voyage en plus pour les classes de mer, à raison d'un voyage par classe par année scolaire.

Au vu des projets recensés pour l'année scolaire 2023-2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires du 12 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le versement de ces participations aux organismes prestataires, en faveur des enfants dolois.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Actions Educatives/Affaires Scolaires

*Fait à Dole, le 18 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

